

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

**LE FREMUR (de Hénanbihen)**

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de PLEBOULLE (22550)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont du Veau-Rouault	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié L'orthographe de « Veau-Rouault » utilisé dans le décret ne semble pas être juste.</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Le château « le Vaurouault » est mentionné sur le Scan Littoral. Le pont situé à proximité du château correspond donc très probablement à la limite. Positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM 22 qui a donc été reproduite à l'identique.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge l'image ci-dessous) :

